

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 02 octobre 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 12 dossiers sur 30. - Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 12 dossiers sur 30. - Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état. Discussion avec l'éducatrice responsable qui se soucie de la quantité et des idées des jouets qui peuvent être utilisées dans les zones. J'aurais une discussion avec l'agente pédagogique afin de voir si des outils peuvent les soutenir dans la démarche. Pendant ma visite les enfants arrivent de l'école calmement et vont s'installer pour la collation. Temps libre pour l'arrivée de l'école.
--

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 octobre 2024

Date

original signé par
Lisa Simard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2024

Date